

Bonjour.

RAPPEL concernant les rencontres non jouées.

- 1) Première action importante à faire pour les équipes qui n'ont pas jouer.

IMPORTANT :
Chaque équipe qui n'a pas joué doit impérativement envoyer avant mardi 12h00 au CD une feuille de rencontre avec le nom des joueurs prévus pour disputer cette rencontre.

Ceci pour respecter le nouveau de règlement des brulages sur la 2ème journée du 3 février.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur. Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2^e journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

- 2) - Pour les rencontres qui ne se sont pas jouées, j'invite les clubs à prendre contact entre eux et trouver une date pour jouer cette rencontre.

- Sans accord des 2 clubs, la rencontre sera jouée à la date prévue au calendrier : Samedi 13 avril à 14h30. ((Voir annuaire départemental article 2.2 page 68) et page 44 (journée de rattrapage)).

- Les joueurs notés sur la feuille de rencontre d'hier ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui disputeront réellement cette rencontre à la date choisie.

Il faudra juste que les joueurs disputant cette rencontre soient qualifiés pour cette équipe, en d'autres termes, qu'ils ne soient pas brulés pour cette équipe.

- 3) Vous noterez la journée 13 sur cette feuille de rencontre avec la date réelle à laquelle cette rencontre s'est jouée.

Amitiés Sportives

Le Responsable de la Commission Sportive

Michel Vigneron